

# 16

## RAPPORT

### **OBJET : PARKING COISLIN – MODIFICATION DU PERIMETRE DELEGUE AINSI QUE DU DELAI DE REALISATION DES TRAVAUX ET AMENAGEMENT DE LA RUE SAINT HENRY**

Par délibération en date du 17 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de retenir la société Q-PARK comme délégataire de service public pour exploiter le parking en surface de la place Coislin.

La Délégation de Service Public a été consentie pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le contrat qui a été conclu doit aboutir au remblaiement du parking souterrain avec de la terre et à la plantation d'arbres de haute tige afin d'améliorer l'image de ce parking et de la place et lui donner ainsi une image végétale originale.

Cette amélioration de l'image s'inscrit dans le cadre plus large de rénovation et de modernisation du parking dont les travaux sont estimés à un montant de 1 278 000 € Hors Taxes, montant qui sera supporté par le Délégataire.

Des travaux de réaménagement de la rue Saint Henry doivent accompagner le projet de rénovation du parking afin de donner à l'ensemble de l'espace une unité architecturale et urbaine. Ce projet, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, prévoit la création d'une voie nouvelle d'accès au parking, la remise en état de la voie de circulation desservant les rues Coislin et Royale et le déplacement de la sanisette.

De plus, les travaux entrepris par le Délégataire ont démarré le 13 septembre dernier pour une durée contractuelle de 5 mois. Or, pour permettre d'offrir une capacité maximale de stationnement pendant le marché de Noël et le début des soldes, il est proposé un phasage différent des travaux selon le planning joint en annexe. Les travaux s'achèveront donc au printemps 2011.

Enfin, de légers ajustements du périmètre délégué sont nécessaires afin de le faire coïncider aux futurs aménagements du parking.

L'avenant n°1 au contrat de délégation de service public reprend ces différents éléments et il est proposé de l'approuver et d'autoriser, en conséquence, Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

D'où les motions suivantes :

## **MOTION 1**

### **OBJET : PARKING COISLIN – MODIFICATION DU PERIMETRE DELEGUE AINSI QUE DU DELAI DE REALISATION DES TRAVAUX**

Le Conseil Municipal,  
La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le contrat de délégation de service public du 21 décembre 2009 relatif à l'exploitation du parking de surface de la place Coislin,

**VU** le projet d'avenant n°1 au contrat de délégation de service public joint en annexe portant sur la modification du périmètre et du délai de réalisation des travaux,

**CONSIDERANT** que le contrat conclu le 21 décembre 2009 comprend une annexe n°1.2 relative au plan du périmètre délégué pour la réalisation des travaux et l'exploitation du parking aménagé,

**CONSIDERANT** que pour permettre une maximisation du nombre de places et disposer d'espaces de circulation plus larges afin de faciliter la rotation des véhicules une modification du périmètre délégué est nécessaire,

**CONSIDERANT** que l'annexe n°4 au contrat de délégation de service public prévoit un planning de travaux de 5 mois à compter de leur démarrage,

**CONSIDERANT** qu'en démarrant le 13 septembre 2010, un phasage des travaux sur 5 mois consécutifs serait susceptible de gêner les usagers dans leur accès au marché de Noël et aux commerces pour le début des soldes d'hiver,

**CONSIDERANT** que l'intérêt des usagers à disposer d'un parking amélioré et d'une accessibilité au centre-ville renforcé conduit à proposer un avenant N°1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du parking de surface de la place Coislin.

**DECIDE :**

**D'APPROUVER** les termes de l'avenant N°1 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du parking de surface de la place Coislin tel que joint en annexe ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et à prendre toute mesure concernant sa mise en œuvre.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

Jacques TRON

## **MOTION 2**

### **OBJET : AMENAGEMENT DE LA RUE SAINT HENRY**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Marchés Publics,

**VU** la loi 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics, prise notamment en son article 8,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt qui s'attache à réaliser des travaux de réaménagement de la rue Saint Henry en accompagnement du projet de rénovation du parking Coislin, afin de donner à l'ensemble de l'espace une unité architecturale et urbaine,

**DECIDE** de réaliser les travaux de réaménagement de la rue Saint Henry, qui comprennent :

- la création d'une voie nouvelle d'accès au parking,
- la remise en état de la voie de circulation desservant les rues Coislin et Royale,
- le déplacement de la sanisette,

pour un coût global de 120 000 euros T.T.C. à financer au moyen des crédits inscrits au programme d'investissement de l'exercice en cours,

**CONFIE** la réalisation des travaux aux entreprises titulaires des marchés à bons de commande en cours :

- marché de travaux d'aménagements et de gros entretien de trottoirs et de chaussées : EUROPEAN TP – LINGENHELD (marché n° 100022-00),
- marché de travaux d'application d'asphalte : ZILLHARDT & STAUB (marché n° 090005).

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

**SOLLICITE** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre,

**DECIDE** d'imputer les dépenses sur le budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

Jacques TRON



**AVENANT N° 1**  
au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation  
du parking de surface de la Place Coislin

ENTRE

La Ville de Metz, représentée par Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, ou son représentant, dûment autorisé à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2010, ci-après désignée également et indifféremment par les termes « La Ville » ou « La Collectivité », d'une part,

ET

La Société Q PARK France, représentée par Madame Michèle SALVADORETTI, Directeur Général, dûment autorisée à la signature des présentes, ci-après désignée par également et indifféremment par les termes « La Société » ou « le Délégataire », d'autre part,

Lesquelles, ensemble désignées sous le terme « les Parties » ont convenu ce qui suit :

**PREAMBULE**

Par délibération en date du 17 décembre 2009, la Ville de Metz a confié à la société Q PARK France l'exploitation du parking de surface de la Place Coislin sis à Metz pour une durée de 10 ans à compter 1<sup>er</sup> janvier 2010. Par cette même délibération, le Conseil Municipal approuvait le contrat ainsi que les annexes existantes à la date de signature du contrat.

Parmi ces annexes, l'annexe n°1.2 concerne « *Le plan du périmètre délégué pour la réalisation des travaux et l'exploitation du parking aménagé* ».

Au vu du programme définitif des travaux, l'annexe au contrat de délégation de service public mérite d'être définitivement arrêtée d'un commun accord entre les parties selon le plan joint en annexe au présent avenant et qui comporte le périmètre délégué initial et le périmètre d'exploitation du délégataire à l'issue des travaux.

Ce périmètre d'exploitation comportera à l'issue des travaux la gestion de 393 places en surface pour VL au lieu de 390 places comme prévu initialement dans le contrat de délégation de service public.

De plus, compte tenu du temps nécessaire pour finaliser la nature des travaux, travailler les sens et la largeur des voies internes de circulation pour maximiser la rotation dans le parking, procéder au diagnostic amiante du parking souterrain à combler et définir les végétaux devant être installés plus particulièrement dans les salons verts, le démarrage des travaux n'a pu s'effectuer avant le 13 septembre 2010.

Dès lors, l'annexe n°4 au contrat de délégation de service public portant sur le planning de réalisation des travaux de modernisation et d'amélioration du parking qui prévoit un délai de réalisation de 5 mois consécutifs aurait pour effet d'entraîner une gêne pour l'accès des chalands au marché de Noël et aux deux premiers week-end de soldes.

C'est pourquoi, il apparaît opportun de scinder les délais de réalisation des travaux en deux périodes afin d'offrir un parking à pleine capacité pendant les fêtes de fin d'année.

## **ARTICLE 1 :**

Le second alinéa de l'article 2 du contrat de délégation de service public est modifié comme suit :

*« Le contrat comporte la réalisation de travaux de modernisation et de rénovation qui aboutiront à la réalisation d'un parking de 393 places en surface pour VL intégrant les places PMR et d'un abris comportant 56 emplacements vélos ».*

## **ARTICLE 2 :**

Le premier alinéa de l'article 24.8 du contrat de délégation de service public est modifié comme suit :

*« Les délais de réalisation des travaux de modernisation et d'amélioration seront de 5 mois non consécutifs. Ils seront exécutés selon le planning joint en annexe (annexe n°4) et comporteront deux phases distinctes :*

- une première phase s'achevant le 19 novembre 2010 au plus tard ;*
- une seconde phase redémarrant le 17 janvier 2011 et s'achevant 13 semaines plus tard soit le 15 avril 2011 inclus au plus tard ».*

Il est précisé que le Délégataire pourra intervenir du 20 novembre 2010 au 26 novembre 2010 inclus afin de finaliser les travaux (nettoyage et marquage au sol) autorisant celui-ci à neutraliser un nombre limité de places (20 au maximum) et sans pour autant qu'il soit fait application des dispositions de l'article 24.8 du contrat de délégation de service public.

Pour l'application du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 24.8 du contrat de délégation de service public, il est précisé que la notion de non-respect des délais de réalisation est applicable tant pour la livraison de la première phase que pour la seconde, compte tenu de la nécessité pour la Société d'offrir le 20 novembre 2010 au matin un parking de surface disposant d'une capacité maximale, étant précisé que le Délégataire continuera les travaux afférents au local d'exploitation du parc de stationnement, ces derniers n'obéant pas la capacité de stationnement à cette date.

Les dispositions des articles 27.3.4, 27.3.5 ainsi 28.3.4 et 28.3.5 du contrat de délégation de service public et, de façon générale toute disposition concernant les engagements du Délégataire de livrer des ouvrages conformes aux délais et aux conditions de réalisation, sont applicables lors de la réception de la seconde phase.

### **ARTICLE 3 :**

A l'exception des modifications opérées au titre du présent avenant, les autres clauses du contrat de délégation de service public demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

### **ARTICLE 4 :**

Le présent avenant sera exécutoire après que les formalités de transmission au contrôle de légalité auront été accomplies et prendra effet au plus tard le jour de la notification du présent avenant au délégataire.

Fait à Metz, le  
En deux exemplaires originaux.

Pour la Ville de Metz,  
Le Maire ou son représentant

Pour Q PARK FRANCE,  
Le Directeur Général

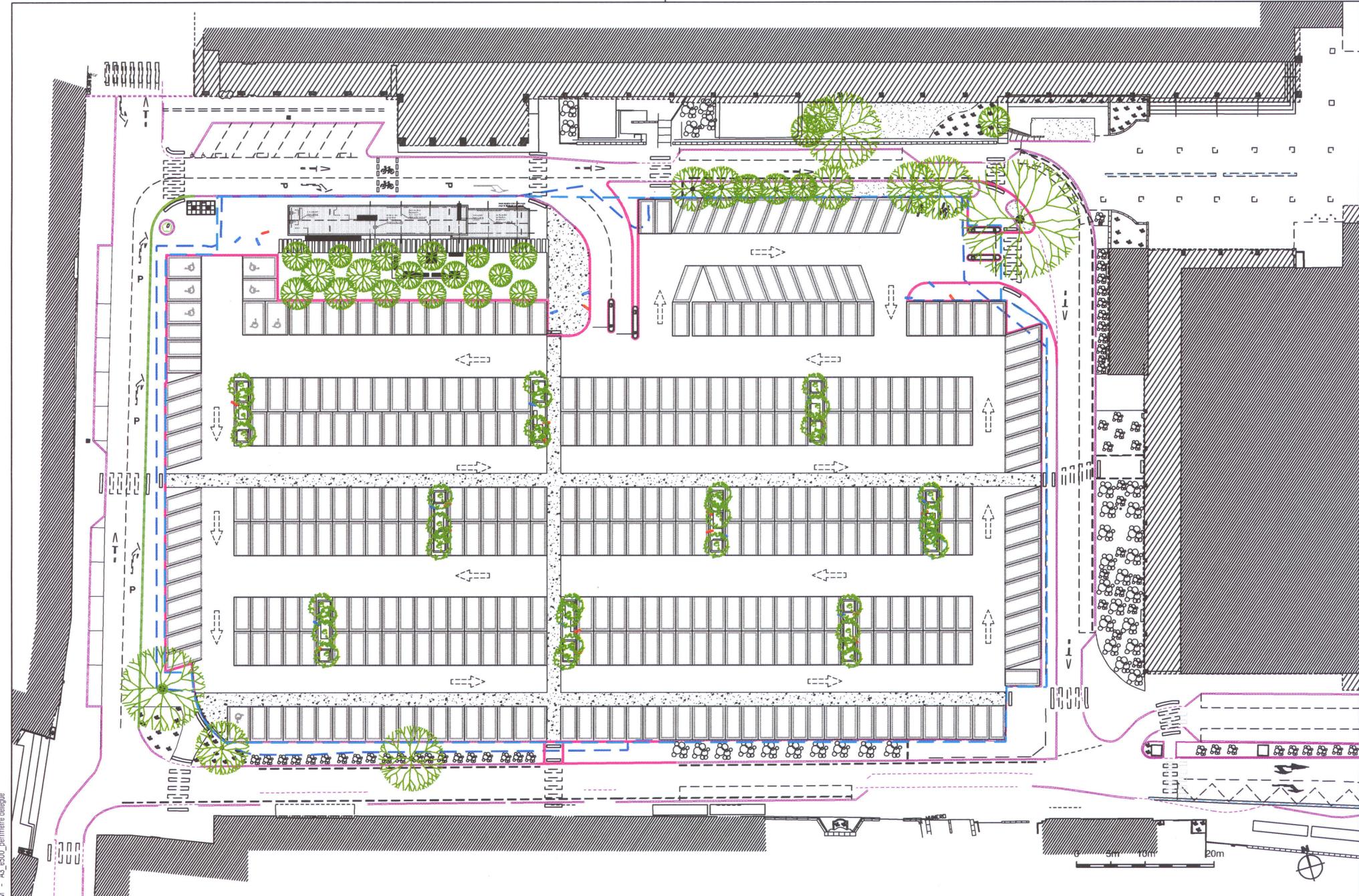


## PLANNING PREVISIONNEL

### REHABILITATION DU PARKING COISLIN

VILLE DE METZ

	AOUT				SEPTEMBRE				OCTOBRE				NOVEMBRE				DÉCEMBRE				JANVIER				FEVRIER				MARS				AVRIL					
	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
PERIODE DE PREPARATION																																						
<b>PHASE 1</b>																																						
1.1 DÉMOLITION DU PARKING SOUTERAIN																																						
Installation																																						
désamiantage et création des puits d'infiltration																																						
démolition de la dalle																																						
remblai du parking																																						
préparation du réseau EP																																						
confection de la voirie (voie provisoire)																																						
réaménagement de la rampe d'accès																																						
confection de la plateforme bâtiment																																						
terrassement du trottoir rue Saint Henry																																						
confection de voirie (voie provisoire)																																						
<b>1.2 ACCÈS RUE COISLIN</b>																																						
terrassement pour confection de l'accès définitif																																						
confection des îlots et bordures																																						
réalisation des réseaux																																						
mise en place des câbles																																						
<b>1.3 PARKING</b>																																						
confection des salons verts																																						
pose des candélabres																																						
fraisage																																						
confection de la couche de roulement																																						
marquage routier																																						
repis et nettoyage																																						
<b>PHASE 2</b>																																						
<b>PHASE 2.1</b>																																						
2.1.1 FERMETURE DE L'ACCÈS RUE DU CAMBOUT																																						
terrassement et reprise des bordures																																						
confection de la voirie (phase provisoire)																																						
2.1.2 PARKING																																						
confection des salons verts																																						
création du réseau électrique																																						
abattage des arbres																																						
confection du jardin et des pas japonais																																						
pose des candélabres et câblage																																						
<b>PHASE 2.2</b>																																						
2.2.1 CRÉATION DE LA SORTIE RUE SAINT CHARLES (1er îlot)																																						
confection d'un îlot																																						
démolition d'un îlot existant																																						



place Coislin - Metz

PLAN DU PERIMETRE DELEGUE

28/05/10 1/500  
date échelle

ARTE CHARPENTIER  
ARCHITECTES

a

Ar MPC1 DCE1  
émetteur projet phase  
bâtiment niveau zone  
N type doc. 000  
numéro indice